



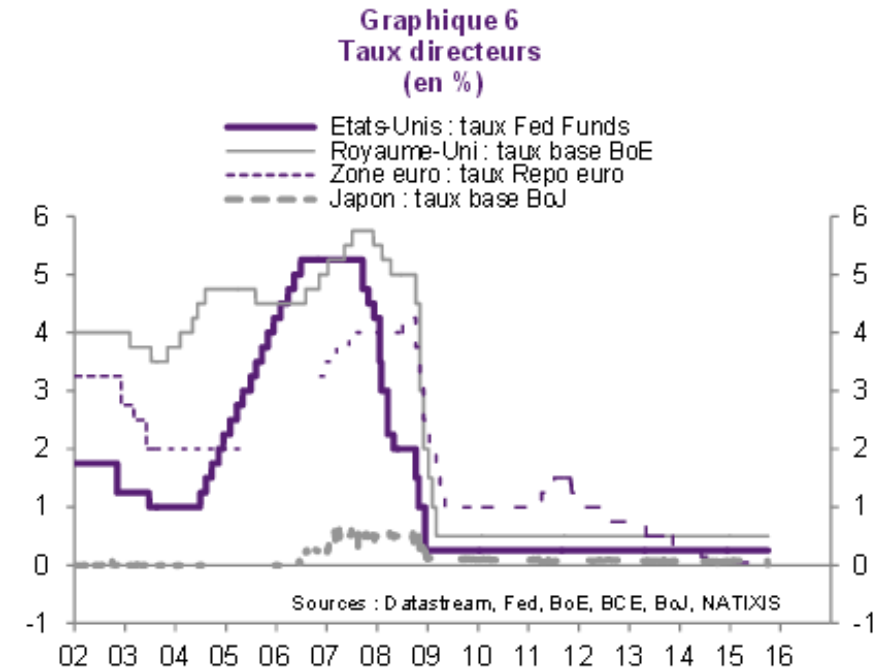
LE COURTIER AU SERVICE DES DIRECTEURS FINANCIERS



Congrès^{des} DAF et des
DIRECTEURS
JURIDIQUES

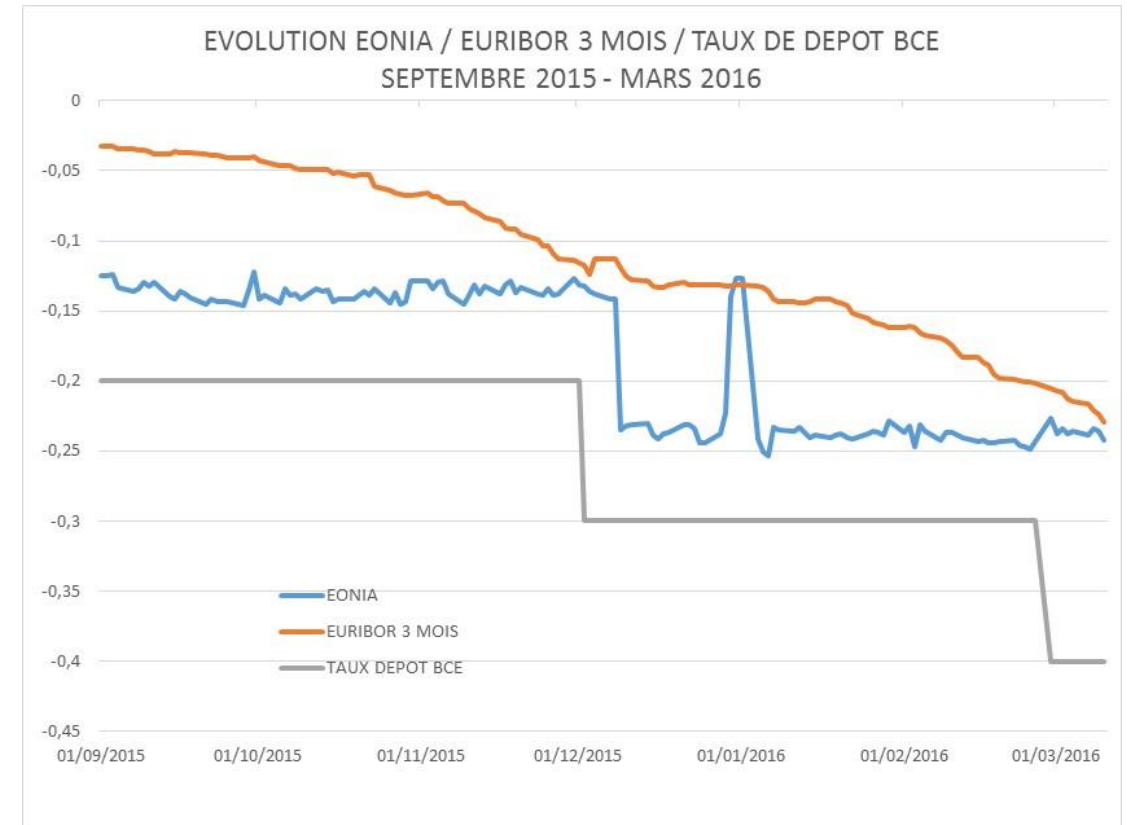
« Vers une ère de **taux négatifs** :
quelles **stratégies** adopter pour vos
placements ? »

- ✓ La Banque Centrale Européenne baisse ses taux afin d'enrayer une spirale déflationniste
- ✓ Elle veut pousser les banques à prêter à tout prix à l'économie réelle
- ✓ Elle est également rentrée dans une course poursuite avec les autres banques centrales pour maintenir la compétitivité de leurs zones



Source : Natixis

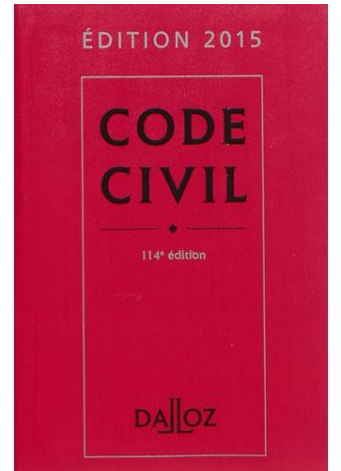
- ✓ L'index de référence de prêt entre banques, l'index EONIA, est au plus bas
- ✓ Le taux auquel se prêtent les banques à 3 mois poursuit également sa baisse
- ✓ Malgré l'aspect relationnel que peuvent avoir certains clients avec leurs banques, les taux sont aspirés vers les plus bas : Taux de dépôt auprès de la BCE à -0,40% aujourd'hui



Le CODE CIVIL interdit pour l'instant d'appliquer des taux de dépôt négatifs

Cela amène les banques à changer de comportement sur les dépôts :

- Forte baisses des taux sur les produits de placement bilanciaux
- Limite en taille de ces placements
- Refus de certaines banques de proposer des taux
- Frais de gestion bancaire pour contourner l'impossibilité de dépôts négatifs

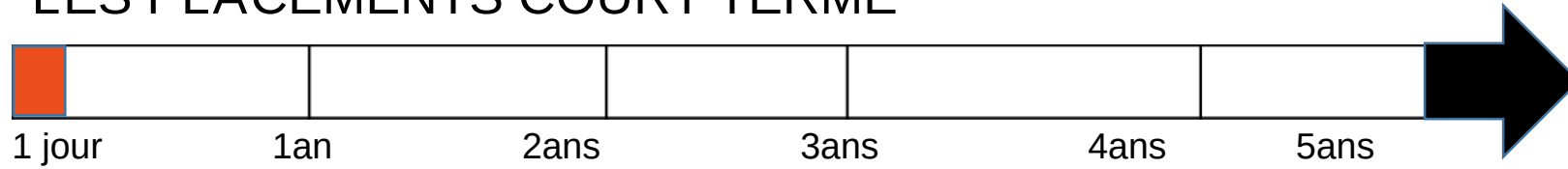


Il est important d'identifier le cash qui est immobilisable afin de l'investir sur des durées plus longues tout en restant en équivalent de trésorerie

IL EST IMPORTANT DE SÉCURISER LES CONDITIONS ACTUELLES DE DÉPÔTS BANCAIRES

INSTRUMENTS DE PLACEMENT

LES PLACEMENTS COURT TERME



Pour les entreprises, les OSBL et les institutionnels

- ✓ Indexés sur les indicateurs monétaires : EONIA
- ✓ Liquidités au jour le jour

**OPCVM
MONÉTAIRES**

Entre -0,15% et 0%



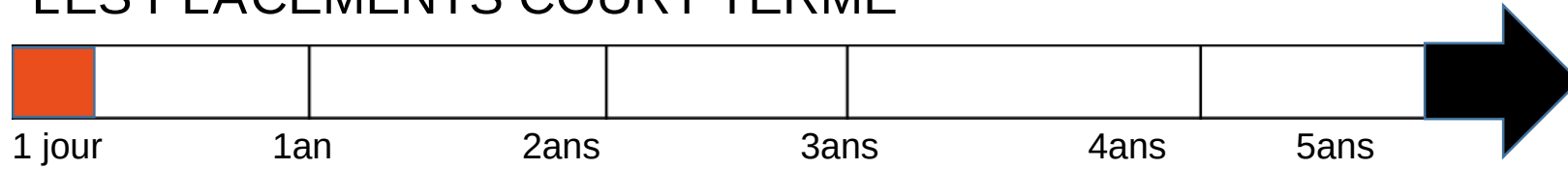
Rémunération
inférieure aux produits
bancaires



Importante liquidité
Simplicité d'A/V
Diversification

INSTRUMENTS DE PLACEMENT

LES PLACEMENTS COURT TERME



Pour les entreprises, les OSBL et les institutionnels

- ✓ Produits liquides
- ✓ Rémunération au jour le jour
- ✓ Possibilité de garantir le taux pour une période
- ✓ Capital garanti par les banques

DEPOT A VUE

0,50% avec flux
0,10% sans flux



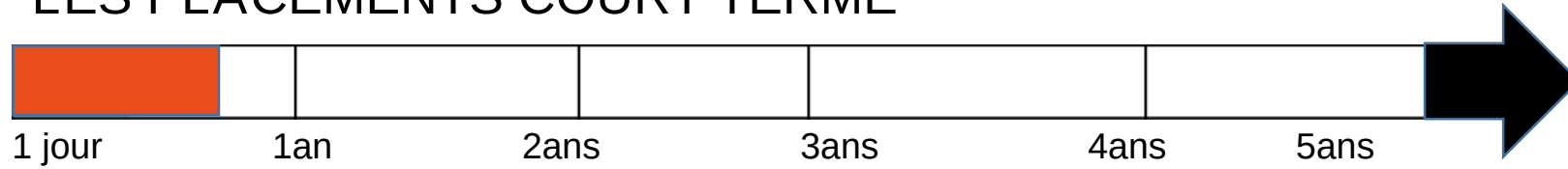
Rémunération
Taux variable
Faible diversification



Liquidité
Souplesse

INSTRUMENTS DE PLACEMENT

LES PLACEMENTS COURT TERME



Pour les institutionnels et les OSBL

- ✓ Produits liquides
- ✓ Indexation sur le taux du Livret A
- ✓ Condition de sortie (perte de quinzaine)
- ✓ Capital garanti par les banques

COMPTE SUR LIVRET

De 0,20%
à 0,90%



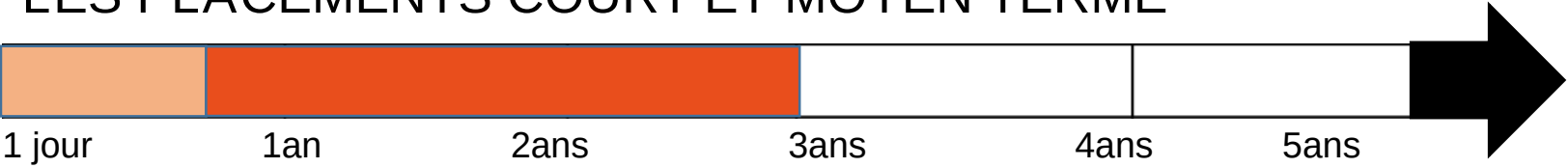
Perte de quinzaine
Taux variable



Souplesse
Rémunération importante

INSTRUMENTS DE PLACEMENT

LES PLACEMENTS COURT ET MOYEN TERME



Pour les entreprises, les OSBL et les institutionnels

- ✓ Durée 1 mois à 10 ans
- ✓ Taux fixe connu à l'avance
- ✓ Capital garanti par les banques

CAT Renouvelable (durée reconduite, taux variable)
CAT Taux fixe ou Progressif (permet une rémunération connue à l'avance)

COMPTE A TERME		
CAT sec	1 an	0,70 %
CAT prog	3 ans	1,15 %
CAT prog	10 ans	1,65 %

 32 jours de préavis	 Rémunération qui se bonifie Protection contre des baisses à venir
--	---

EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS MIRACLES POUR LA TRÉSORERIE ?

Pour les entreprises soumises aux normes comptables internationales IFRS, il est important que le cash soit comptabilisé comme équivalent de trésorerie pour pouvoir être déduit de la dette brute.

Selon IAS 7 il faut que le capital soit garanti et **que l'investissement soit liquide** à moins de 3 mois

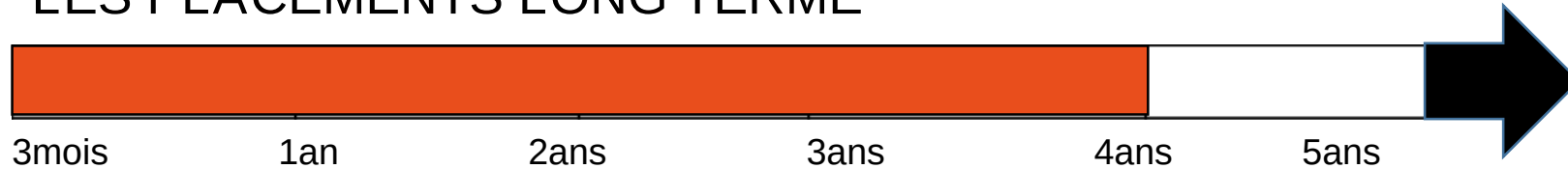
Dans ce cadre cela laisse **les produits d'épargne bilanciaux** (CAT, DAV) et les OPCVM qualifiés par l'AMF, monétaires, comme seules alternatives.



De nombreuses ETI ne sont pas soumises à ces contraintes mais appliquent quand même ces règles de bon sens sur la trésorerie d'exploitation

INSTRUMENTS DE PLACEMENT

LES PLACEMENTS LONG TERME



Pour les OSBL, les holding patrimoniaux, les institutionnels

- ✓ Durée indéterminée
- ✓ Taux connu **à la fin de l'année**
- ✓ Capital garanti par l'assureur
- ✓ Accès à l'**actif général** de l'assureur

CONTRAT
DE CAPITALISATION

le fonds euro

3,00% en 2013
2,75% en 2014
2,50% en 2015*



Pénalité en cas de sortie
avant 4 ans
Taux variable



Rémunérations supérieures
aux produits bancaires

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures*

INSTRUMENTS DE PLACEMENT

LES PLACEMENTS LONG TERME

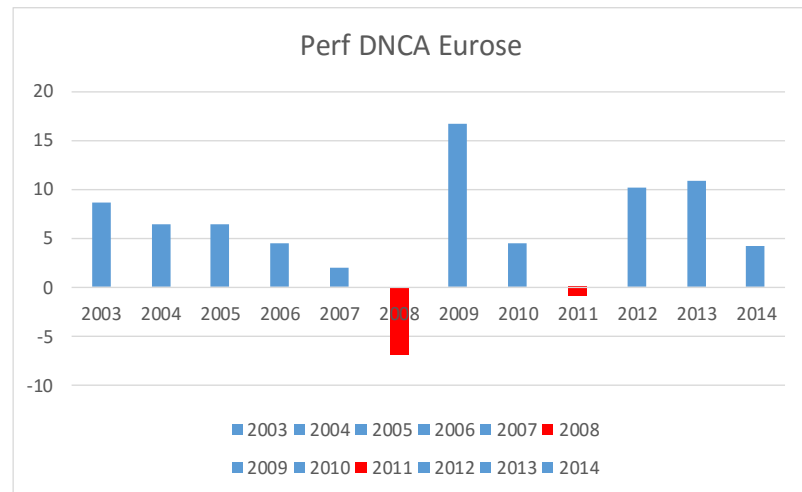


Les assureurs demandent de loger environ **35% d'unités de compte** dans leurs contrats de capitalisation personnes morales

- ✓ Accès à l'ensemble des fonds de la place
- ✓ Fonds patrimoniaux ou de convictions particulièrement adaptés aux holdings familiales
- ✓ Permet de booster le rendement de cette poche long terme
- ✓ Changement de paradigme sur la garantie en capital

CONTRAT DE CAPITALISATION

les Unités de Compte



**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures*



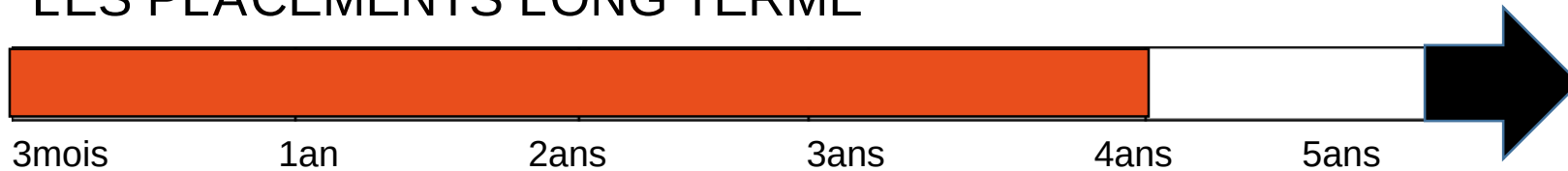
Frais de gestion
Risque en capital



Performance élevée dans
des marchés porteurs

INSTRUMENTS DE PLACEMENT

LES PLACEMENTS LONG TERME



La Pierre-Papier afin d'obtenir de fort rendement avec une faible volatilité. Possibilité de l'allouer directement dans la trésorerie d'exploitation.

- ✓ SCPI à capital variable pour de meilleurs rendements
- ✓ SCPI à capital fixe pour de faibles frais
- ✓ Holding de SCPI pour la diversification

SCPI

Entre 5% à 6% brut *

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures*

Point d'attention à porter sur :

- Localisation / Utilisation / Taux d'occupation / Ancienneté



Pas de garantie en capital
Frais d'entrée / sortie



Rémunération



LE COURTIER AU SERVICE DES DIRECTEURS FINANCIERS



Congrès^{des} **DAF** et des
DIRECTEURS
JURIDIQUES

MERCI !